

Repoblikan'i Madagasikara
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Haute Cour Constitutionnelle

G R E F F E

N°02-HCC/PV

**Procès-verbal d'élection du Président
de la Haute Cour Constitutionnelle**

L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-neuf avril, à dix heures ;

Conformément aux dispositions des articles 114 de la Constitution et 14 du Règlement Intérieur ;

Les membres de la Haute Cour Constitutionnelle, en audience privée et par visioconférence, ont procédé à l'élection de leur Président ;

S'est porté candidat, Monsieur FLORENT Rakotoarisoa, Haut Conseiller – Doyen ;

A été élu, pour avoir obtenu huit (8) voix sur les huit (8) suffrages exprimés, Monsieur FLORENT Rakotoarisoa.

Etaient présents :

Madame RAKOTOBÉ ANDRIAMAROJAONA Vololoniriana Christiane
Haute Conseillère

Madame RAZANADRINIARISON RAHELIMANANTSOA Rondro Lucette
Haute Conseillère

Monsieur MBALO Ranaivo Fidèle
Haut Conseiller

Monsieur RASOLO Nandrasana Georges Merlin
Haut Conseiller

Madame RAKOTONIAINA RAVEROHANITRAMBOLATIANIONY Antonia
Haute Conseillère

Madame ANDRIAMAHOLY RANAIVOSON Rojoniaina
Haute Conseillère

Monsieur FLORENT Rakotoarisoa
Haut Conseiller

Madame RATOVONELINJAFY RAZANOARISOA Germaine Bakoly
Haute Conseillère.

Dont procès-verbal établi les jour, mois et an que dessus, lequel sera classé au rang des minutes de la Cour de céans et publié au journal officiel de la République.

Le Président de séance
Monsieur FLORENT Rakotoarisoa
Haut Conseiller – Doyen.....

La Secrétaire de séance
Madame ANDRIAMAHOLY RANAIVOSON Rojoniaina
Haute Conseillère.....

Les Scrutateurs
Madame RATOVONELINJAFY RAZANOARISOA Bakoly
Haute Conseillère

Maître RALISON Samuel Andriamorasoa
Greffier en Chef.....

*Suivent les signatures
Expédition certifiée conforme
Antananarivo, le 29 avril 2021
Le Greffier en Chef*



Ralison Samuel Andriamorasoa